

**COMITE PARITAIRE DE GESTION
DES REGIMES « FRAIS DE SANTE » ET « PREVOYANCE »
DE LA BRANCHE DE LA REPARTITION PHARMACEUTIQUE**

**PROCES-VERBAL N°222
DE LA RÉUNION DU 21 OCTOBRE 2022**

Étaient présents

Mme AKIAN
M. AMRAT
M. BAUDRY
M. BEAUGENDRE
Mme BRESSION
M. BRIANT
Mme CANONICI
M. CHEMLA
Mme COFFRE
Mme DELPECH
M GUBERTO
Mme HAMBERT
M. LELIEVRE
M. NOVION
M. PANNIER
M. RAFFIN
M. SAINTENOY
Mme VARELA
Mme VINOT

Mme BOGUREAU

Étaient excusés

M. BERNOU
Mme CHARDON
Mme DE AZEVEDO
Mme DUBOIS
Mme DUPUIS
Mme GUERRY
M. GOMBEAUD
Mme KLEFFERT
Mme MACK
M. MASSON
Mme MONDY
M. PIPAT
M. POIROT
Mme PRAYEZ
M. ROGIER
M. ROHOU
M. SZCZYPA

Mme VINOT ouvre la séance à 9h40.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL N°221 DU 23 SEPTEMBRE 2022

Mme VINOT demande s'il y a des remarques ou des demandes de correction concernant le procès-verbal du 23 septembre 2022.

Il n'y a pas de remarques. Le procès-verbal est adopté.

2. ADHESION / DEMISSION

Mme VINOT demande s'il y a des adhésions et / ou des démissions.

Mme VARELA répond qu'il n'y en a pas.

3. EVOLUTION DE LA LEGISLATION SOCIALE

Mme VINOT demande s'il y a des évolutions de la législation sociale.

Mme DELPECH répond qu'il n'y en a pas.

4. COTISATIONS PREVOYANCE

M. AMRAT rappelle que lors du dernier CPG, les comptes Prévoyance présentés montraient un résultat de 121,5% sur la période 2016 – 2021.

Après échange, la décision a été prise de continuer à travailler sur les résultats, les comptes Prévoyance évoluant au fur et à mesure.

Allianz a travaillé avec l'APGIS et Mme BOGUREAU, et les entreprises ont également été mises à contribution pour avoir une vision corrélée aux risques Prévoyance de la Branche.

Ces nouvelles données ont été présentées en Comité Exceptionnel d'Allianz. Selon le protocole technique, le S/P sur 2016 - 2021 est de 117,9%.

Après validation par le COMEX, la demande de hausse de cotisations au 1^{er} janvier 2023 est de 17%, en une ou deux fois.

Il tient à souligner qu'Allianz n'est pas une compagnie d'assurance voleuse. C'est une compagnie d'assurance sérieuse. Elle a accepté d'accompagner la branche pendant des années, et poursuivra l'aventure avec elle après l'appel d'offres si elle est retenue.

M. BEAUGENDRE souligne que le CPG n'a jamais dit ni pensé qu'Allianz était une entreprise voleuse. La Branche a une relation de confiance avec M. AMRAT, qui représente Allianz, et Allianz elle-même. Il remercie Allianz pour cette réponse, qui change les choses pour la branche. Il tient également à remercier Mme BOGUREAU pour le travail énorme qu'elle a accompli, ainsi que l'APGIS. Il est certain que les actuaires n'ont pas demandé assez en termes de rémunération par rapport à tout le travail accompli. Ce n'est pas le CPG qui validera la hausse de taux, mais cela passera en CPPNI., mais il faudrait que tout le monde s'exprime aujourd'hui.

M. BRIANT note que la hausse demandée est donc passée de 22% à 17%. Il demande ce que cela donnerait en 2 fois.

M. AMRAT n'a pas encore chiffré cette hausse.

M. PANNIER dit que cela fait environ 11%.

M. BEAUGENDRE pense que ce n'est pas forcément une bonne idée de le faire en deux fois. Cela ferait arriver en fin d'année à un taux supérieur à celui nécessaire pour l'équilibre. Il préférerait tout passer en début d'année.

M. BRIANT souligne qu'il faudra les chiffres pour la CPPNI du 4 novembre.

Mme HAMBERT fait remarquer qu'une hausse en deux fois obligera à changer trois fois le paramétrage des taux de cotisations en un an.

M. PANNIER indique que le CPG ne considère par Allianz comme des voleurs. Par ailleurs, si Allianz était vraiment une entreprise de voleur, elle ne serait pas très bonne voleuse puisqu'elle a perdu de l'argent tous les ans.

Il ne remerciera pas pour l'augmentation de cotisations, mais le fera par contre pour le travail fourni pour retravailler les chiffres.

Il souhaiterait par ailleurs sortir de cette réunion en ayant une recommandation du CPG pour la CPPNI. Dans cette période d'inflation, et compte tenu du fait que les NAO ne s'appliquent pas forcément au 1^{er} janvier, il pense qu'il serait préférable de le faire en deux fois.

M. BEAUGENDRE souligne qu'il faudrait voir ce que représente la hausse de 17%.

M. AMRAT présente les taux et la hausse pour une augmentation de 17% d'un coup :

CADRE	Actuellement	Au 1 ^{er} janvier 2023
Taux	1,50%	1,755%
Montant de la cotisation annuelle* (Cadre avec revenu de 50 000€)	750€	877,50€
Evolution de la cotisation annuelle*		+ 10,63€

* Part patronale et salariale

NON-CADRE	Actuellement	Au 1 ^{er} janvier 2023
Taux	2,47%	2,890%
Montant de la cotisation annuelle* (Non-cadre avec revenu de 25 000€)	617,50€	722,50€
Evolution de la cotisation annuelle*		+ 8,75€

* Part patronale et salariale

Mme VINOT dit qu'il faudra donner aussi la ventilation par risque selon le même découpage que dans l'accord.

Mme BOGUREAU demande si le fait d'avoir trois chiffres après la virgule ne pose pas de problèmes aux entreprises, notamment pour le paramétrage.

Mme HAMBERT pense qu'il serait préférable de laisser juste deux chiffres après la virgule.

M. AMRAT dit que cela est possible. Cela ferait un taux de 1,75% pour les cadres.

Mme COFFRE explique que cette baisse est appréciée. Si les membres du CPG ne vont pas se réjouir d'une hausse, elle remercie tout le monde pour ce travail.

Concernant le fait de le faire en une ou deux fois, elle pense qu'il faudrait privilégier le fait de le faire en une fois pour le côté psychologique pour les salariés. Il y a des hausses de partout, mais elle pense que le fait de le faire en une fois sera dur mais mieux accepté que de devoir y revenir deux fois.

M. PANNIER indique que le CPG chiffre aujourd'hui ce que cela va coûter, mais il ne faut pas oublier tout ce qui a été économisé pendant 7 ans.

M. AMRAT enverra le document sur la hausse des cotisations avec deux chiffres après la virgule, ainsi que la ventilation par risque.

Mme COFFRE pense qu'il ne sera pas possible d'acter aujourd'hui si la hausse se fera en une ou deux fois.

M. PANNIER dit qu'il faudrait au moins que le CPG se positionne sur la hausse demandée, en disant qu'il considère le taux demandé comme justifié.

M. AMRAT précise que si le choix se porte sur une hausse en deux fois, le taux de 2024 serait celui du one shot sur 2023, si Allianz assure toujours le régime après l'appel d'offres.

Mme BOGUREAU indique qu'il faudra le mettre sur la présentation.

M. AMRAT demande si le CPG veut les comptes retravaillés.

Mme VINOT répond positivement. Cela permettra de les valider au prochain CPG.

5. COTISATIONS FRAIS DE SANTE DES RETRAITES

Mme VARELA présente ce que paieront les anciens salariés si la hausse du PMSS de 6,9% est confirmée, pour un taux d'appel de 100%.

- **TAUX DE COTISATION REGIME DES ANCIENS SALARIES AU 1^{ER} JANVIER 2023**
 - **ANCIENS SALARIES ET CONJOINTS NON-RETRAITES – TAUX DE COTISATION REGIME FRAIS DE SANTE**

Au 1^{er} janvier 2023, le PMSS passe de 3 428€ à 3 666€.

REGIME GENERAL		
Départs antérieurs au 1 ^{er} juillet 2017	Taux au 1 ^{er} janvier 2022	Taux au 1 ^{er} janvier 2023
	2,01% soit 68,90€	2,01% soit 73,69€
Départs depuis le 1 ^{er} juillet 2017		
1 ^{ère} année de départ	1,69% soit 57,93€	1,69% soit 61,95€
2 ^{ème} année de départ	1,85% soit 63,41€	1,85% soit 67,82€
3 ^{ème} année de départ	2,01% soit 68,90€	2,01% soit 73,69€
À partir de la 4 ^{ème} année de départ	2,01% soit 68,90€	2,01% soit 73,69€

REGIME LOCAL ALSACE-MOSELLE		
Départs antérieurs au 1 ^{er} juillet 2017	Taux au 1 ^{er} janvier 2022	Taux au 1 ^{er} janvier 2023
	1,36% soit 46,62€	1,36% soit 49,85€
Départs depuis le 1 ^{er} juillet 2017		
1 ^{ère} année de départ	1,15% soit 39,42€	1,15% soit 42,15€
2 ^{ème} année de départ	1,26% soit 43,19€	1,26% soit 46,20€
3 ^{ème} année de départ	1,36% soit 46,62€	1,36% soit 49,85€
À partir de la 4 ^{ème} année de départ	1,36% soit 46,62€	1,36% soit 49,85€

- **ANCIENS SALARIES ET CONJOINTS DE-RETRAITES – TAUX DE COTISATION REGIME FRAIS DE SANTE**

REGIME GENERAL		
Départs antérieurs au 1 ^{er} juillet 2017	Taux au 1 ^{er} janvier 2022	Taux au 1 ^{er} janvier 2023
	2,46% soit 84,33€	2,46% soit 90,20€
Départs depuis le 1 ^{er} juillet 2017		
1 ^{ère} année de départ	1,69% soit 57,94€	1,69% soit 61,95€
2 ^{ème} année de départ	2,10% soit 71,99€	2,10% soit 76,98€
3 ^{ème} année de départ	2,46% soit 84,33€	2,46% soit 90,20€
À partir de la 4 ^{ème} année de départ	2,46% soit 84,33€	2,46% soit 90,20€

REGIME LOCAL ALSACE-MOSELLE		
Départs antérieurs au 1 ^{er} juillet 2017	Taux au 1 ^{er} janvier 2022	Taux au 1 ^{er} janvier 2023
	1,68% soit 57,59€	1,68% soit 61,59€
Départs depuis le 1 ^{er} juillet 2017		
1 ^{ère} année de départ	1,15% soit 39,42€	1,15% soit 42,16€
2 ^{ème} année de départ	1,43% soit 49,02€	1,43% soit 52,42€
3 ^{ème} année de départ	1,68% soit 57,59€	1,68% soit 61,59€
À partir de la 4 ^{ème} année de départ	1,68% soit 57,59€	1,68% soit 61,59€

- ENFANTS – TAUX DE COTISATION REGIME FRAIS DE SANTE

REGIME GENERAL		
	Taux au 1 ^{er} janvier 2022	Taux au 1 ^{er} janvier 2023
À compter du 1 ^{er} juillet 2020	1,18% soit 40,45€	1,18% soit 43,26€
REGIME LOCAL ALSACE-MOSELLE		
	Taux au 1 ^{er} janvier 2022	Taux au 1 ^{er} janvier 2023
À compter du 1 ^{er} juillet 2020	0,81% soit 27,77€	0,81% soit 29,33€

- RAPPEL

Au 1^{er} janvier 2022, vous avez décidé d'augmenter les cotisations des « anciens salariés » de 7,5%

	2019	2020	2021	Estimation 2022
Solde	26 619,71€	94 433,88€	- 108 810,41€	- 17 343,92€
S/P	98%	93%	108%	101%

Mme VARELA explique qu'une communication sera faite aux anciens salariés.

M. NOVION demande comment avait évolué le PMSS avant 2020.

Mme DELPECH indique qu'il augmentait d'environ 3%.

6. FUTURES ACTIONS HDS ET BILAN ACTION AUDIO

- PRESENTATION LIBHEROS

Mme DELPECH indique que l'entreprise LIBHEROS va faire sa présentation.



comité répartition
libheros_Prévention

M. PANNIER explique que la présentation est intéressante, mais les partenaires sociaux ne sont pas visibles dedans. Par ailleurs, leur but principal est d'apporter quelque chose de plus aux salariés. Si cela apporte également quelque chose en plus aux entreprises, c'est bien, mais ce n'est pas leur priorité. Or, la présentation est plus axée sur ce que cela apportera aux entreprises.

LIBHEROS précise que leur objectif est de faire en sorte que les salariés soient satisfaits.

M. PANNIER n'en doute pas. Il soulignait seulement que la présentation est plus orientée vers les entreprises que vers le CPG.

M. CHEMLA demande si les exercices d'échauffements se font en présentiel.

LIBHEROS le confirme. Concernant les entretiens individuels, cela peut conduire à réorienter les salariés vers la médecine du travail ou un kinésithérapeute.

M. NOVION demande si un accès à l'entretien individuel pour les retraités est prévu.

M. LELIÈVRE voudrait savoir si le questionnaire est complété durant les 15mn de l'entretien.

LIBHEROS répond qu'il est rempli avant.

M. RAFFIN demande si, pour les personnes qui souffrent sur plusieurs zones, l'intervention est réalisée pour chaque zone.

LIBHEROS le confirme.

M. CHEMLA voudrait savoir s'il y a ou non une manipulation.

LIBHEROS répond qu'il n'y en a pas. Il y aura juste des petits mouvements à faire.

M. RAFFIN souligne que pourtant, sur l'affiche, il y a une image de manipulation.

LIBHEROS explique que si l'état de la personne est plus grave, une petite manipulation est réalisée, et à condition que le salarié soit d'accord.

Les diagnostics TMS seront agrégés et remontés par entreprise et région.

M. BEAUGENDRE indique que le pilotage de la campagne sera de la responsabilité des entreprises. Le retour des TMS devrait se faire au niveau national. Une consolidation de ces données sera intéressante pour le CPG.

LIBHEROS indique que le pilotage fera partie du cadrage de la mission.

M. BEAUGENDRE précise que le client est le CPG, mais l'organisation se fait en lien avec les entreprises qui auront accès à certaines choses que n'aura pas le CPG, comme le niveau de remplissage selon les établissements.

M. RAFFIN trouve que cela est dommage car tout le monde n'a pas joué le jeu lors des précédentes opérations.

M. LELIÈVRE dit qu'il faut un retour de ce qu'il se passe dans les entreprises car pour l'optique, le coût a été important pour pas grand-chose, vu que tout le monde n'a pas joué le jeu. Il faut un retour de ce qu'il se passe pour pouvoir relancer les entreprises.

M. BEAUGENDRE répond que c'est en effet le rôle des organisations syndicales.

M. PANNIER répond que les organisations syndicales se partageront les informations entre elles.

M. BRIANT explique que le fait de suivre les taux de remplissage permet de relancer les agences où cela se remplit mal.

LIBHEROS indique l'estimation du coût de l'action :

- **ENTRETIENS INDIVIDUELS (APPROCHE PERSONNALISEE POUR CHAQUE SALARIE AVEC PRISE EN CHARGE DES TMS ET EXERCICES SUR MESURE) :**

- Intervention d'un kinésithérapeute
- Intervention sur 210 sites
- Dispositif ouvert pour jusqu'à 50% des salariés de la branche
- Outil d'inscription en ligne sécurisé, pilotage projet, accès à un diagnostic TMS agrégé des participants (pouvant être décliné par entreprise participante), accès au compte-rendu personnalisé pour chaque salarié participant

⇒ Budget : 307 579 €HT

- **ECHAUFFEMENT PAR GROUPE DE 20 PERSONNES :**

- Intervention d'un kinésithérapeute
- Intervention sur 210 sites
- Intervention de minimum 2h sur site permettant l'accès au dispositif à l'ensemble des salariés sur la base de l'hypothèse d'une répartition homogène des salariés sur les 210 sites
- Partage des recommandations et exercices aux participants inscrits via notre outil en ligne sécurisé

⇒ Budget : 157 560 €HT (à affiner à partir de la répartition réelle du nombre de salariés par site)

M. CHEMLA demande si les deux approches peuvent être prises.

LIBHEROS le confirme.

M. NOVION voudrait savoir si les anciens salariés font partie des 50%.

LIBHEROS répond qu'il y aura un coût en plus si le choix du CPG est de partir sur cette option.

M. NOVION répond que les anciens salariés cotisent au HDS et ils doivent donc pouvoir y accéder.

- **PRESENTATION C'EVIDENTIA – TMS**



CPG du 21 octobre
Comité Répartition :

C'EVIDENTIA explique que cette proposition repose sur un partenariat avec NEOFORME avec qui ils travaillent régulièrement. C'EVIDENTIA explique qu'ils prendront en charge la gestion de la logistique. L'avantage est qu'ils connaissent déjà le fonctionnement des entreprises, et resteront garant de la satisfaction des salariés. NEOFORME assurera l'exécution de la prestation, puisque c'est leur cœur de métier.

NEOFORME indique envoyer des ostéopathes en entreprises.

C'EVIDENTIA précise que les anciens salariés sont aussi inclus dans cette proposition.

NEOFORME explique que le réveil musculaire est très important car cela protège les muscles et les articulations, augmente la pompe cardiaque et la capacité respiratoire, et permet aux salariés d'être mieux réveillés et donc d'éviter les erreurs d'inattention. Cela agit sur le court, moyen et long terme, et joue sur la cohésion d'équipe.

M. BBRIANT demande confirmation qu'il s'agit bien uniquement de prévention, et non de la pratique sportive organisée par le CSE.

NEOFORME répond que c'est de la prévention, avec l'idée de le ritualiser en faisant prendre conscience de l'importance que cela revêt.

Mme COFFRE demande qui le fera.

NEOFORME précise que cela sera fait par des ostéopathes. Il s'agit d'une intervention de 1^{er} rang, sans consultation du médecin traitant, réalisée par des professionnels ayant fait 5 ans d'études.

C'EVIDENTIA indique que la prestation sera réalisée sous la forme d'ateliers de 15 personnes, durant 40 minutes.

En plus, 4 webinars sur les TMS seraient organisés, notamment au bénéfice des anciens salariés. Une plateforme sera mise à disposition pendant toute la durée de l'action pour des sessions individuelles pour les salariés et les anciens salariés. Cela contiendra une petite partie théorique et une grande partie pratique.

Un kit de communication sera remis aux établissements, et des flyers seront remis sur site.

Comme il y aura 400 ostéopathes, il sera possible de répartir les séances sur plusieurs journées.

NEOFORME souligne qu'il sera possible de donner le nom d'ostéopathes référencés aux salariés qui en auraient besoin.

C'EVIDENTIA présente sa proposition commerciale :

- Proposition lancement : Janvier 2023
- Nombre d'actifs adressés : 11 517
- Nombre d'établissement : 210
- Nombre moyen de salariés / établissement : 55
- Pour 100% des salariés

Pour 100% des effectifs		Pour 50% des effectifs	
Nombre de salariés	11 517	Nombre de salariés	11 517
Nombre d'établissements	210	Nombre d'établissements	210
Nombre moyen de salariés / établissements	55	Nombre moyen de salariés / établissements	55
Nombre de sessions à prévoir / établissements	4	Nombre de sessions à prévoir / établissements	2
Coût total annuel pour toute la branche (HT)	285 000€ *	Coût total annuel pour toute la branche (HT)	168 000€ *

* Finalisation avec données par établissement

Il propose de faire un premier mois d'intervention en partant sur un objectif de 100% des salariés, et de moduler ensuite après le retour d'expérience d'un mois.

M. NOVION demande si la tarification présentée intègre la plateforme, notamment pour les anciens salariés.

C'EVIDENTIA le confirme.

Mme DELPECH donnera la répartition précise des salariés par établissements.

C'EVIDENTIA ferait un bilan au bout d'un mois.

M. BEAUGENDRE demande s'il serait possible de voir si une personne peut y assister plusieurs fois pour qu'elle puisse ensuite reprendre le lead dans son établissement.

C'EVIDENTIA pense que cela est risqué de donner une telle responsabilité à un salarié.

M. CHEMLA explique qu'il est préférable que les salariés souhaitant s'échauffer se réunissent ensemble pour le faire.

C'EVIDENTIA dit qu'il peut aussi travailler sur un support pour rappeler comment réaliser les échauffements.

M. BRIANT demande comment seront organisées les inscriptions.

C'EVIDENTIA propose de conserver les mêmes modalités que pour les actions « audio » et « vision ».

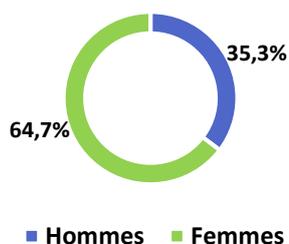
▪ **PRESENTATION C'EVIDENTIA – BILAN ACTION AUDIO**

C'EVIDENTIA présente le bilan de l'action audio.

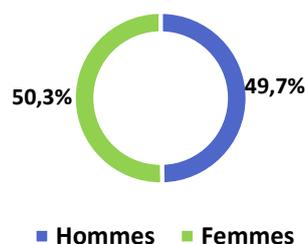
• **RETOUR SUR L'ACTION PREVENTION AUDIO – CHIFFRES A JOUR AU 21/07/2022**

Descriptif	Valeur (en nombre)
Nombre de sites adressés par l'action	208
Nombre de sites visités	184
Nombre d'annulation	24
Durée de l'action	40 semaines
Nombre de personnes sur les sites visités	9 803
Nombre de personnes touchées par l'action	2 220
Taux d'usage global de notre action	22,7%

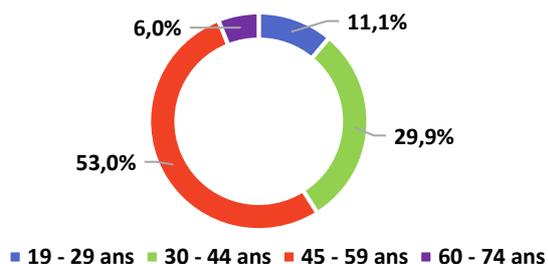
Répartition H/F utilisateurs prévention



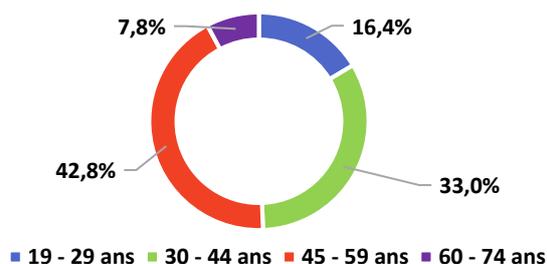
Répartition H/F population de la branche



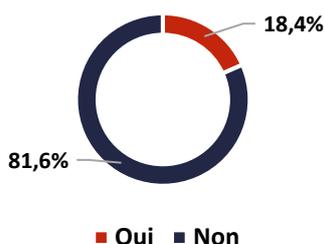
Répartition âges utilisateurs prévention



Répartition âges population de la branche



Réorientation dans le parcours de soin



Taux de satisfaction
2 200 / 2 200 interrogés
100% de satisfaction



C'EVIDENTIA indique qu'il y a eu moins d'annulations que pour l'action « vision » car il a été possible de repositionner certains établissements qui avaient annulé du fait du Covid.

M. BRIANT espère que le Covid n'a pas servi d'excuse pour ne pas le faire.

M. PANNIER souligne que pour le taux d'usage, il aurait aimé voir ce que cela représente sur les 11 517 bénéficiaires potentiels.

Mme VINOT répond qu'en se basant sur le nombre de 11 517 bénéficiaires potentiels, cela fait environ 19%, soit 1 salarié sur 5.

C'EVIDENTIA le note. Concernant les réorientations dans le circuit de soins, cela a concerné environ 1 salarié sur 5, pour lesquels un médecin traitant et un ORL ont été trouvés. Un lien pour la démo sera adressé.

M. BRIANT dit que le taux de satisfaction pour la vision est en fait plus bas puisque certains n'ont pas participé car il n'y avait pas de prescription médicale.

C'EVIDENTIA précise que cela sera maintenant possible pour la vision.

M. BRIANT souligne qu'il est dommage de ne pas avoir de proposition individuelle.

C'EVIDENTIA répond qu'il est tout à fait possible de faire des propositions pour de l'individuel, mais le cahier des charges demandait une action collective.

M. CHEMLA précise que la demande initiale de l'APGIS avait porté sur des actions individuelles car le souhait du CPG n'avait pas été compris.

Mme AKIAN ajoute avoir compris en juillet que le CPG souhaitait trouver une action mixant collectif et individuel. Ce n'est qu'en septembre qu'il a été compris que la demande portait exclusivement sur du collectif.

C'EVIDENTIA indique que NEOFORME peut aussi faire de l'individuel sur les TMS. Il pense qu'il est intéressant de faire le collectif au début, et le CPG pourra voir plus tard s'il souhaite faire ensuite de l'individuel.

M. BEAUGENDRE répond que cela correspond bien à ce qui avait été demandé par le CPG qui souhaitait une action collective. En plus, cette formule permettrait de toucher tout le monde.

- **PROPOSITIONS D'EVOLUTIONS DU HDS**

Le CPG décide de reporter ce sujet à la prochaine réunion.

7. FONDS SOCIAL

13-2022 : Honoraires chirurgicaux non OPTAM et frais de salle d'opération refusée SS

Il reste à charge : 453,00 euros

Le Comité accepte la prise en charge à hauteur de : 250,00 euros

M. BEAUGENDRE demande, concernant le dossier n°14, de s'assurer que le salarié touchera bien l'aide que le CPG décidera de lui octroyer, et que la somme ne soit pas récupérée par la banque.

M. PANNIER voudrait savoir s'il serait possible, exceptionnellement, de payer directement le prestataire.

Mme AKIAN répond que l'APGIS verra avec le dentiste du salarié s'il est possible que l'APGIS lui verse directement le 1/3 payant.

M. BEAUGENDRE suggère de lui demander de solliciter également une aide de la sécurité sociale.

Mme AKIAN précise que dans ce type de cas, l'APGIS oriente les salariés vers toutes les aides que qu'ils peuvent obtenir.

M. PANNIER dit qu'en fonction de ce que le salarié obtiendra, le fonds social pourra le compléter.

Mme AKIAN propose de le conseiller sur les aides qu'il peut obtenir, et de représenter ensuite le dossier.

M. PANNIER pense qu'il est préférable de décider une prise en charge intégrale de son reste à charge, de laquelle sera déduite les éventuelles autres aides que le salarié pourrait obtenir.

14-2022 : Implants et prothèses dentaires

Il reste à charge :

14 331,00 euros

Le Comité accepte la prise en charge de la totalité de la somme, sous déduction des aides éventuelles que le salarié pourrait percevoir d'autres institutions. La somme devra être sécurisée pour ne pas qu'elle fasse l'objet d'une saisie de la banque, et qu'elle serve à réellement financer les soins du salarié.

8. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

9. CALENDRIER PREVISIONNEL

CALENDRIER PREVISIONNEL CPG 2023	
DATE	HEURE
VENDREDI 27 JANVIER 2023	9H30
VENDREDI 24 FEVRIER 2023	9H30
VENDREDI 24 MARS 2023	9H30
VENDREDI 28 AVRIL 2023	9H30
VENDREDI 26 MAI 2023	9H30
VENDREDI 23 JUIN 2023	9H30
VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023	9H30
VENDREDI 27 OCTOBRE 2023	9H30
VENDREDI 24 NOVEMBRE 2023	9H30
VENDREDI 15 DECEMBRE 2023	9H30

Mme VINOT demande à ce que les vacances scolaires de la zone de Paris et les veilles de pont soient évitées, compte tenu des difficultés pour les membres de CPG de trouver ensuite un billet de train ou d'avion pour rentrer chez eux le vendredi.

10. ETABLISSEMENT DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL N°222 DU 21 OCTOBRE 2022 ;
2. ADHESION / DEMISSION ;
3. EVOLUTION DE LA LEGISLATION SOCIALE ;
4. COMPTES PREVISIONNELS FRAIS DE SANTE ;
5. VALIDATION DES COMPTES FRAIS DE SANTE ET PREVOYANCE 2021 ;
6. BILAN HDS ET FUTURES ACTIONS HDS ;
7. FONDS SOCIAL ;
8. CALENDRIER PREVISIONNEL 2023 ;
9. QUESTIONS DIVERSES ;
10. ETABLISSEMENT OJ.

Le prochain Comité Paritaire de Gestion aura lieu le vendredi 25 novembre à 9h30.